



## Formulaire de participation concours de dessin

Nom.....  
Prénom.....  
Age.....  
Ville.....  
Téléphone.....  
Mail .....

### Article 1

Le concours de dessins est ouvert aux enfants, à partir de 6 ans. La participation à ce concours est gratuite. Elle s'adresse aux personnes de manière individuelle. Un seul dessin par personne est autorisé.

### Article 2

Il est recommandé que les dessins soient réalisés au format A4.

### Article 3

Un formulaire de participation doit accompagner chaque dessin. Doivent obligatoirement y figurer : le nom du participant, le prénom, l'âge, le N° de téléphone et la ville. La protection de la confidentialité de ces informations sera assurée. Ces éléments ne seront pas diffusés.

Le dessin et le formulaire de participation doivent être déposés en Mairie avant le 20 août 2021.

### Article 4

Le jury sélectionnera les meilleurs dessins selon les 4 critères suivants :

- Pertinence de l'illustration de fleur
- Pertinence de la représentation de Luchon
- Qualité artistique
- Originalité

### Article 5

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessins sélectionnés en leur attribuant une note de 0 à 5 pour ces 4 critères. Les dessins gagnants seront ceux qui auront obtenu, les notes les plus élevées. En cas d'ex-æquo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

### Article 6

Il n'y a pas de prix matériel en jeu.

**Article 7**

**Ce concours respectera le calendrier suivant :**

12 août : Ouverture du concours

19 août : Clôture de la remise des dessins

23 août : Publication de la liste des dessins gagnants sur le site Internet de la Mairie

**Article 8**

Chacun des gagnants sera ensuite individuellement averti.

La Mairie se réserve le droit de communiquer sur les gagnants du jeu, et, entre autre, de publier l'identité des gagnants.

**Article 9**

La Mairie de Luchon est libre d'utiliser les dessins gagnants comme elle le jugera utile pour son action.

Les participants au présent concours autorisent la mairie à utiliser leur dessin pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours (y compris leur exposition ou publication). En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin à la Mairie de Luchon.

**Article 10**

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

**Article 11**

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

**Article 12**

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

**Article 13**

La Mairie de Luchon se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Elle se réserve également le droit de trancher souverainement toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.